PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Fouquebrune

en date du 28 novembre 2022

Date de convocation : 21 novembre 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 28 novembre, à 20h 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Fouquebrune, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Chantale GOREAU, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Isabelle AUVIN
Absent excusé :
Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil
Monsieur POUZET Martial est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 24 octobre 2022.
Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Projet de parc agrivoltaïque BOUCHEZ Didier- délibération

Projet de parc agrivoltaïque BOUCHEZ Didier

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de parc agrivoltaïque au sol développé par la société NARASOLAR sur des parcelles privées, dont une brève présentation est présentée en Annexe 1. Elle rappelle que la définition précise et définitive du projet nécessite la réalisation d'études techniques et environnementales approfondies, que la société NARASOLAR se propose de mener.

La société NARASOLAR souhaite obtenir une délibération favorable du Conseil Municipal pour le projet, pour solliciter auprès de la Communauté de Communes de Lavalette-Tude-Dronne une modification du document d'urbanisme afin de rendre le projet éligible aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie.

La société NARASOLAR s'engage par ailleurs à tenir le Conseil Municipal informé de l'avancée du projet. Il est précisé que la société NARASOLAR va également présenter le projet à la Communauté de Communes de Lavalette-Tude-Dronne et la tiendra informée des avancées du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
· De se prononcer favorablement pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque de la société NARASOLAR sis sur tout ou partie des parcelles privées suivantes :
A Fouquebrune,
Figurant ainsi au cadastre :

Numéro		Section	Surface (m²)	Lieu-dit	Commune
92	0B	1 400	Dessous l'Ouche		Fouquebrune
93	0B	1 468	Dessous l'Ouche		Fouquebrune
94	0B	862	Dessous l'Ouche		Fouquebrune

95	0B	1 190	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
96	0B	1 497	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
97	0B	7 678	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
98	0B	11 560	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
99	0B	3 852	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
100	0B	2 502	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
101	0B	10 023	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
102	0B	9 365	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
103	0B	7 337	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
104	0B	11 327	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
105	0B	1 397	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
106	0B	8 287	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
107	0B	1 895	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
108	0B	981	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
109	0B	11 128	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
110	0B	25 154	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
112	0B	10 620	Dessous l'Ouche	Fouquebrune
113	0B	22 670	Dessous l'Ouche	Fouquebrune

Total surface :
152 193 m²

· Autorise Madame la Maire à demander à la Communauté de Communes de Lavalette-Tude-Dronne la modification du document d'urbanisme en vigueur, tel que souhaité par la société NARASOLAR ;
· Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Questions diverses :

- Remplacement Arnaud : recrutement Mr Laurent DENARD CDD 1 an renouvelable.

- Bâtiment RIBIER : futur atelier municipal (3 devis entre 25 et 42 000€)

- Recherche d'un nouveau véhicule communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	Martial POUZET	Chantale GOREAU